

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le conseil municipal s'est réuni le 24 avril dernier pour décider si OUI ou NON, il fallait demander une dérogation à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et le retour à la semaine de 4 jours. Le NON l'a emporté avec 18 voix contre 14 pour le OUI, et 1 blanc.

Résultat : on ne demandera pas de dérogation et **la semaine de 4 jours et demi sera poursuivie.**

Avant d'être soumise au conseil municipal, la question vous a été posée, à vous parents, et a donné les résultats suivants : **54%** se sont exprimés pour **le retour à 4 jours** et **46%** pour **le maintien des 4 jours et demi, avec 40% d'abstention.**

Autrement dit, sur l'ensemble des parents : 40% d'entre vous ne se sont pas exprimés, 32% ont voté pour le retour aux 4 jours et 27% pour le maintien des 4 jours et demi.

➔ Le débat des élus a porté sur deux points : le fond et la forme.

- **Sur le fond**, tous les élus qui se sont exprimés se sont accordés sur les bienfaits et le bien-fondé de la réforme qui vise la réussite scolaire et l'épanouissement de l'enfant, grâce au respect des rythmes de l'enfant et à des activités culturelles et sportives, facultatives et gratuites.
- **Sur la forme** : quelle place accorder à la consultation des parents ? Est-elle un élément d'appréciation important certes mais un élément parmi d'autres ou le seul élément à prendre en compte ?

La procédure définie par l'Education Nationale veut que la décision finale appartienne à la commune. En effet, l'organisation scolaire a des répercussions importantes sur des questions de société qui relèvent de la pleine compétence du conseil municipal comme par exemple la solidarité envers les familles les moins favorisées (qui auraient le plus à pâtir du rejet de la réforme et de la suppression des activités gratuites), ou encore la lutte contre l'échec scolaire source de la plupart des déviances, etc.

➡ Si cette consultation des parents n'était ni obligatoire, ni décisionnaire, pourquoi l'avoir organisée ?

Chez nous, à Monteux, les partisans du retour à 4 jours annonçaient une écrasante majorité en leur faveur. Si tel était véritablement le cas, il fallait effectivement décider le retour à 4 jours.

Il était donc important de lever le doute, c'est la raison pour laquelle nous avons organisé une consultation en précisant toutefois que celle-ci ne saurait être décisionnaire pour deux raisons : les directives de l'Education Nationale, et le caractère injuste par nature de la consultation. Cette consultation était en effet injuste car elle portait sur l'organisation scolaire à partir de la prochaine rentrée et nous n'avons consulté que les parents de l'année en cours. Or, certains parents des CM2 qui vont rentrer au collège ne seront plus concernés et, d'autre part, certains parents dont les enfants vont entrer en maternelle n'auront pas été consultés alors qu'ils seront pleinement concernés et pour longtemps.

Il est clair que cette imperfection de la consultation ne saurait faire de celle-ci un vote en bonne et due forme. Elle était cependant importante et très utile car elle a révélé que les partisans du retour aux 4 jours ne constituaient pas une écrasante majorité. Ils représentaient 54% des parents qui se sont exprimés mais sur l'ensemble des parents ils ne sont qu'un sur trois, les autres étant soit contre, soit sans opinion formulée. Si nous n'avions pas consulté les parents, on nous l'aurait reproché, il fallait consulter, mais consulter ne voulait pas dire être liés.

Au final, les élus ont voté à bulletins secrets de manière à ce que chacun d'eux puisse s'exprimer en son âme et conscience. Tous ont pris la mesure des enseignements de cette consultation et ont constaté la faiblesse des écarts au regard d'une abstention importante. A côté de cela, le bien-fondé de la réforme et l'importance des enjeux sociétaux de l'organisation scolaire étaient clairs pour tous.

Le résultat a été qu'une majorité s'est exprimée **pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi**.

➡ L'intérêt des enfants est pour nous une priorité.

Soyez assurés que ce qui doit être amélioré le sera, notamment dans les écoles maternelles, et que tout sera mis en œuvre pour que la poursuite de cette réforme des rythmes scolaires apporte les effets attendus pour nos écoliers.

Bien cordialement
Christian Gros